

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

THIÈVRES

PLAN DE ZONAGE

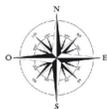
PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- ▭ Limite communale
- ▣ Nouvelle construction

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uas : Secteur de la zone urbaine présentant des enjeux naturels
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole recoupant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

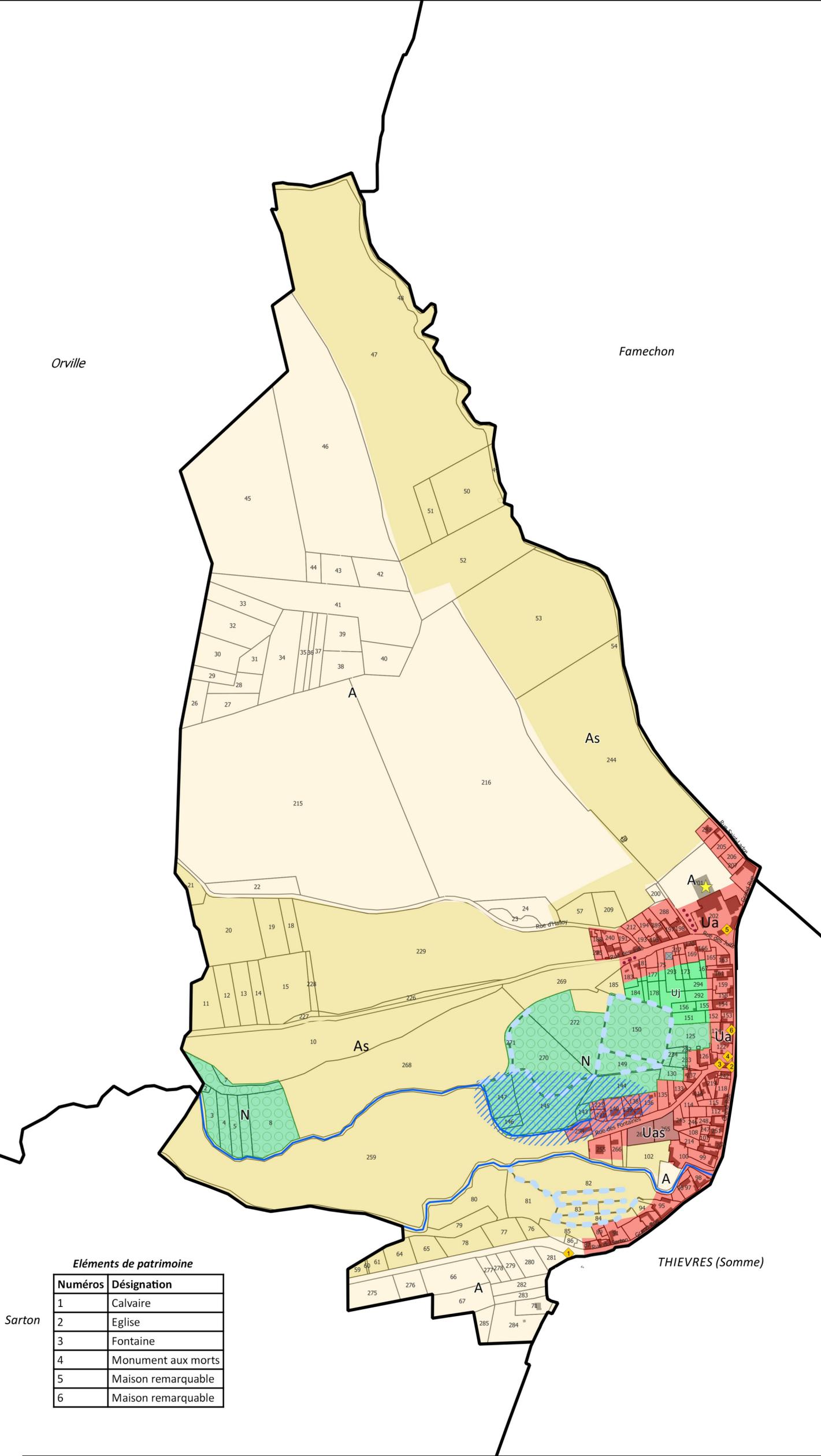
- ◆ Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ▭ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installation agricole

- ★ Installation agricole non classée

Zones inondables

- ▨ Zone inondée constatée



Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Eglise
3	Fontaine
4	Monument aux morts
5	Maison remarquable
6	Maison remarquable